



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**23<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 4 octobre 1996, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Chef de la délégation de la Zambie, M. Peter Kasanda.

**M. Kasanda** (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec vif plaisir que je saisis cette occasion pour vous féliciter chaleureusement de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Votre élection est un hommage rendu non seulement à votre pays, la Malaisie, mais également à votre personnalité. Je suis conscient que vous apportez à la présidence de l'Assemblée générale votre vaste expérience dans le domaine des relations internationales, dont nous bénéficierons largement. Je voudrais également vous souhaiter plein succès dans vos importantes tâches. Je voudrais, en outre, affirmer que ma délégation est disposée à coopérer avec vous dans l'exercice de vos fonctions.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, qui a présidé la cinquantième session ordinaire de l'Assemblée générale avec une grande compétence et un grand dévouement. Sa présidence a certainement renforcé le rôle d'organe délibérant de l'Assemblée générale.

En outre, ma délégation tient à exprimer sa gratitude pour le travail accompli par notre estimé Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans des conditions éprouvantes. La Zambie apprécie grandement la contribution du Secrétaire général au processus de réforme de l'ONU et ne peut qu'espérer que l'ensemble des Membres lui accorderont un second mandat afin qu'il puisse achever ces réformes.

La présente session de l'Assemblée générale est différente parce qu'elle se tient dans la foulée du cinquantième anniversaire historique de l'ONU, que nous avons célébré l'année dernière. On se rappellera que lors de la célébration de cet important événement, nous avons pris des engagements solennels de conduire l'instance mondiale vers l'instauration progressive d'une communauté mondiale qui coopérerait efficacement au règlement des problèmes mondiaux dans l'intérêt de l'humanité. Nous sommes également convenus que l'ONU devait être plus démocratique, transparente et responsable et qu'elle devait être perçue comme la propriété commune de tous les peuples du monde au nom desquels elle a été à l'origine créée. Nous avons exprimé le souhait que tous les citoyens du monde soient les véritables propriétaires de l'Organisation. Nous nous sommes fixé des objectifs économiques et sociaux. Dans certains cas, nous sommes allés jusqu'à tomber d'accord sur des objectifs spécifiques et limités dans le temps à l'aune desquels les progrès seraient mesurés. La présente session marque donc le commencement d'un processus de concrétisation des engagements solennels que nous avons pris l'année dernière.

La question de la réforme de l'ONU est capitale pour la réalisation de ces engagements. Une réforme et un renouveau constant sont indispensables si l'on veut assurer l'avenir de l'Organisation. Il incombe à chacun d'entre nous de jouer son rôle avec l'espoir et la détermination nécessaires pour appliquer avec diligence et minutie le programme de réformes de l'ONU. À cet égard, nous pouvons oeuvrer au renforcement de l'Organisation et faire en sorte qu'elle serve plus efficacement l'humanité. Je suis convaincu que l'ONU est à même de remporter davantage de succès si nous, les acteurs, oeuvrons à édifier une Organisation améliorée.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, l'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population constitue le plus grand défi auquel est confrontée la communauté internationale. Chaque être humain doit pouvoir bénéficier de conditions de vie décentes, à l'abri du besoin, de la maladie, de la faim et de l'ignorance. Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu l'an dernier à Copenhague, a adopté un cadre pour le traitement de la pauvreté et d'autres problèmes sociaux. Trop nombreuses sont les personnes, en particulier les femmes et les enfants, que menacent la marginalisation et les privations. Il nous faut consacrer davantage de ressources à l'élimination des privations humaines endémiques qui frappent aujourd'hui de nombreuses régions du monde.

Il y a plusieurs domaines où nous devons améliorer les conditions de vie sociale. Le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants qui s'est tenu en août dernier à Stockholm, en Suède, a détaillé avec une très grande précision les atrocités commises sur des enfants. De nombreuses vies d'enfants sont ruinées par l'énorme commerce international illégal que représentent la prostitution et la pornographie infantiles. Dans un monde civilisé, on ne saurait tolérer des styles de vie axés sur l'abus sexuel des enfants. Ma délégation espère que tous les pays du monde s'emploieront à mettre en oeuvre rapidement le Programme d'action adopté par le Congrès mondial. Dans la même optique, la communauté internationale doit continuer à protéger et à promouvoir le droit de l'enfant en appliquant les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour les enfants.

L'ONU a également conçu différents programmes visant l'amélioration du statut des femmes et des jeunes. Les engagements énoncés dans la Déclaration de Beijing et la Plate-forme d'action, ainsi que dans le Programme mondial d'action pour les jeunes jusqu'en l'an 2000 et au-delà, requièrent l'attention constante de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne les stratégies

d'émancipation dans les domaines critiques de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la participation aux prises de décisions sociétales. Il incombe à chacun d'entre nous d'honorer les engagements que nous avons contractés dans les déclarations et les programmes d'action. Mon pays s'est engagé à réaliser les objectifs énoncés dans ces documents. Les femmes et les enfants sont une ressource précieuse qui, si elle était négligée, ne pourrait que mettre le monde en péril.

Il est approprié que nous entamions cette session peu après l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Zambie a appuyé l'adoption de ce traité en raison de son attachement au désarmement général et complet sous contrôle international efficace. C'est dans le même esprit que mon pays a signé, le 11 avril dernier, le Traité de Pelindaba, faisant de l'Afrique une zone dénucléarisée. La Zambie signera le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avec l'espoir que tous les autres pays du monde feront de même, conformément à la reconnaissance traditionnelle par l'ONU du fait que le désarmement est une des questions prioritaires dans les relations internationales. À cet égard, la Zambie voudrait appeler les États dotés d'armes nucléaires à susciter une nouvelle volonté d'assurer le désarmement nucléaire, conformément à l'article 6 du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

À ce propos, ma délégation souhaite réaffirmer sa conviction que l'heure est venue de convoquer en 1999 une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ma délégation estime qu'une telle session offrirait des possibilités supplémentaires à la communauté internationale d'examiner, dans le contexte de la situation économique actuelle, les aspects les plus critiques du processus de désarmement dans la période de l'après-guerre froide.

Il est généralement reconnu que dans la plupart des conflits actuels les armes les plus largement utilisées sont des armes de petit calibre et des armes légères. Rien n'est plus menaçant que les mines terrestres, dont l'utilisation est très largement répandue. À l'heure actuelle, plus de 110 millions de mines sont enfouies dans différentes parties du monde, principalement dans les pays en développement. Le monde ne peut pas continuer à perdre des vies humaines à cause de ces armes mortelles. À cet égard, ma délégation appuie sans réserve l'appel en faveur de l'interdiction définitive, à l'échelle mondiale, de l'utilisation, du stockage, de la production et de la vente de mines terrestres antipersonnel. La Zambie appuiera donc les initiatives qui seront prises à la présente session de l'Assemblée générale en faveur d'une interdiction mondiale.

La question des armes de petit calibre et des armes légères m'amène à la question des conflits dans différentes parties du monde que l'Organisation est de plus en plus appelée à résoudre. La communauté internationale doit répondre au défi consistant à apporter la paix dans les pays où des factions en guerre affichent, dans certains cas, des différences ethniques inconciliables et d'autres formes d'intolérance.

La région d'Afrique a sa part douloureuse de conflits qui ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines, le déplacement de populations et le bouleversement des activités économiques vitales. Le Burundi est l'un de ces défis majeurs. Les mesures visant le rétablissement du Parlement au Burundi et la levée de l'interdiction touchant les partis politiques, qui avaient été annoncées en septembre dernier par le régime militaire du commandant Pierre Buyoya, vont dans le bon sens. Cependant, ma délégation voudrait souligner que le changement de gouvernement ne devrait s'effectuer que par la voie constitutionnelle et internationalement acceptée. Par conséquent, tant qu'un gouvernement constitutionnel n'aura pas été mis en place au Burundi, mon gouvernement continuera de refuser de reconnaître le régime de Buyoya. L'adoption immédiate de sanctions contre le Burundi par les pays de la région des Grands Lacs, à la suite du coup d'État du 25 juillet 1996, mérite d'être saluée par l'ONU. Il ne fait aucun doute que cette mesure a contraint le Gouvernement militaire du Burundi à rétablir le Parlement et à lever l'interdiction frappant les partis politiques.

En ce qui concerne le Rwanda, le fait que le Tribunal pénal international pour le Rwanda ait enfin été mis en place et qu'il ait commencé à fonctionner est pour nous source d'encouragement. Il est de la plus haute importance que les auteurs du génocide perpétré au Rwanda en 1994 soient traduits en justice. Cela ne peut que dissuader ceux qui seraient tentés de commettre des crimes similaires. La communauté internationale devrait se préoccuper tout particulièrement de la résurgence du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité. La persistance de tels crimes qui violent les droits de l'homme fondamentaux et touchent aux fondements même du système juridique international est inadmissible.

Le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a réalisé un travail admirable qui a permis de contenir la situation au Libéria et d'éviter qu'elle ne dégénère. Nous voyons maintenant des mesures prometteuses vers le règlement du conflit au Libéria. Les résultats obtenus dans ce pays ne peuvent être consolidés que par l'appui continu de la com-

munauté internationale à l'ECOMOG afin que le calendrier adopté au récent sommet d'Abuja soit effectivement appliqué.

Le processus de paix en Angola est également sur la bonne voie comme le montrent le cantonnement et le désarmement qui, après quelques délais, sont pratiquement terminés. Comme chacun le sait, il y a seulement deux jours la situation en Angola a été examinée par des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le but de réunir les dirigeants du Movimento Popular de Libertação de Angola-Partido Trabalhista (MPLA) et de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). Malheureusement, le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, n'était pas présent.

Néanmoins, les efforts pour rétablir la paix en Angola se poursuivront. Le sommet régional consacré à l'Angola a démontré le ferme engagement des dirigeants de l'Afrique australe à la solution du conflit dans ce pays. Cependant, la communauté internationale doit rester constamment engagée pour permettre un règlement de la situation. Nous espérons que l'intégration des anciens guérilleros de l'UNITA dans l'Armée nationale angolaise s'accélénera pour consolider le processus de paix. La Zambie demande également à M. Jonas Savimbi et aux autres dirigeants de l'UNITA d'être plus résolus dans la mise en oeuvre des engagements qu'ils ont pris au titre du Protocole de Lusaka.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, M. Alioune Blondin Beye, pour le travail efficace qu'il a réalisé dans le cadre du processus de paix angolais. Cependant, même lorsque la paix sera enfin rétablie dans ce pays, il conviendra que la communauté internationale lui fournisse une aide dans les domaines qui faciliteront une rapide reconstruction nationale, notamment dans les opérations de déminage.

La question du Sahara occidental reste une question coloniale non résolue en Afrique. Ma délégation estime qu'il n'est pas hors de portée de l'Assemblée de surmonter les obstacles de tout genre sur la voie d'un référendum. Nous appelons donc les principales parties à coopérer avec le Secrétaire général pour trouver une solution durable à ce problème.

Pour ce qui est de la Somalie, ma délégation est préoccupée du manque apparent d'initiatives de la part de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable à la crise qui frappe ce pays. La situation en Somalie est des moins propices à la paix et à la sécurité

régionales. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale, par le biais des organes appropriés, de rechercher les moyens à mettre en oeuvre pour aider les populations de Somalie à s'adapter les unes aux autres, tout comme nous appelons les factions somaliennes à oeuvrer pour un véritable règlement politique afin que la paix puisse être restaurée dans ce pays.

La situation au Moyen-Orient compromet gravement la paix et la sécurité régionales. Nous prions les parties au conflit de ne pas abandonner mais au contraire de consolider le processus de paix obtenu après bien des sacrifices et un travail laborieux. L'affrontement violent qui s'est produit il y a trois jours nous préoccupe grandement. Malgré tout, la Zambie continue de croire que les parties trouveront encore le courage et la volonté politique indispensables pour revenir au processus de paix. Selon nous, pour que ce processus soit réactivé, le nouveau Gouvernement d'Israël devrait respecter et mettre en oeuvre les accords déjà obtenus dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient, conformément aux normes du droit international.

Depuis sa création, l'une des tâches de l'Organisation a été de faciliter la coopération économique internationale. Cependant, nous n'avons pas encore atteint le niveau souhaitable où les pays du monde peuvent envisager d'élargir leurs perspectives de développement à travers les mécanismes de l'Organisation. Le multilatéralisme est indispensable à la gestion du processus de mondialisation de l'économie actuellement en cours. Des questions importantes, tels l'investissement étranger direct, la stabilité des monnaies, le problème de la dette extérieure, le commerce international et la stabilisation des prix des produits de base impliquent des arrangements de coopération multilatérale durables.

Ma délégation espère que le travail poursuivi par l'ONU sur un Agenda pour le développement, le renforcement de l'Organisation et la perspective de nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement offriront de nouvelles possibilités de mettre pleinement en oeuvre les dispositions du Chapitre IX de la Charte des Nations Unies. Nous espérons également que la réforme des institutions de Bretton Woods n'érodera pas davantage la capacité de l'ONU de traiter des questions économiques.

Les institutions et départements de l'ONU doivent faire face à des contraintes budgétaires en raison de la crise financière continue de l'organisation mondiale, situation qui préoccupe ma délégation. Cette préoccupation s'est encore accrue du fait qu'en mars dernier l'Organisation a lancé un

processus d'une décennie à l'effet de promouvoir le développement africain par le biais de l'Initiative spéciale pour l'Afrique. La mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, dont les Nations Unies sont le moteur, nécessite des capacités institutionnelles solides. La persistance de la crise financière ne peut qu'affaiblir cette capacité institutionnelle.

L'Initiative spéciale et le programme de réforme économique de la Zambie se complètent l'un l'autre. Nous espérons qu'il en est de même pour les autres pays de l'Afrique. Nous apprécions également que l'Initiative spéciale soit surtout axée sur l'instauration de la paix, la solution des conflits, la réconciliation nationale et le renforcement de la capacité de gestion des affaires publiques dans un large programme de développement socio-économique du continent africain. Comme on le sait, les progrès économiques en Afrique ont trop souvent été réduits à néant par les conflits.

Alors que la communauté internationale appuie le développement de l'Afrique, nous appelons encore une fois son attention sur le fardeau de la dette extérieure qui freine le développement de l'Afrique. L'Initiative spéciale et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 reconnaissent que l'obstacle majeur à une croissance économique et au développement soutenu est le problème de la dette extérieure. Ma délégation espère qu'une réduction plus marquée de cette dette ira au-delà des arrangements de Naples et pourra être obtenue dans un avenir proche. Une réduction sensible de la dette faciliterait grandement les économies nationales et les investissements en Afrique, notamment dans les secteurs sociaux, et permettrait de réduire la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Je voudrais également dire quelques mots sur la situation politique en Zambie. En novembre 1991, mon pays s'est engagé dans un processus démocratique multipartite. Nous sommes presque arrivés au terme de la première période quinquennale de démocratisation. La Zambie organisera des élections présidentielles et parlementaires cette année dans un climat de grande stabilité politique. Nous sommes déterminés à maintenir cette stabilité et à faire en sorte que la paix prévale tout au long de la période électorale. Le Mouvement pour une démocratie multipartite, actuellement au gouvernement, a condamné sans équivoque toutes les formes de violence politique et d'intolérance.

Il n'y a pas de crise politique en Zambie. Le peuple zambien continue de vivre quotidiennement dans la paix, la sécurité et la pleine confiance dans l'appareil politique du

pays. Afin de démontrer sa bonne foi dans la conduite du processus démocratique, le Gouvernement zambien a invité des observateurs internationaux à participer à la supervision de nos élections. Ils viendront s'ajouter aux observateurs locaux indépendants. Nous espérons que le plus grand nombre possible d'observateurs participeront à ce processus visant à consolider la démocratie.

La Zambie pense que la mise en pratique des idéaux des Nations Unies est indispensable au développement du partenariat des pays. Il est donc du devoir suprême de chacun d'entre nous de les promouvoir et de les défendre. Je terminerai en réaffirmant la foi de ma délégation dans les idéaux des Nations Unies.

### **Allocution de M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Suriname.

*M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Wijdenbosch** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et vous féliciter très sincèrement au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname pour votre élection à l'unanimité à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Au nom de ma délégation, je vous assure de notre plein appui dans l'exercice des lourdes et importantes responsabilités inhérentes à votre poste. Je voudrais également rendre hommage à M. Diogo Freitas do Amaral, qui a présidé de façon exemplaire les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

La manière dynamique et remarquable dont M. Boutros Boutros-Ghali accomplit sa mission de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans des conditions difficiles de contraintes financières, de conflits internes et de guerres entre les nations ainsi que son action énergique en faveur du développement économique et social, lui valent notre sincère gratitude. Mon gouvernement

est convaincu que les initiatives notables lancées par M. Boutros Boutros-Ghali ont pour objectif de forger l'avenir des Nations Unies conformément aux besoins et aux aspirations du monde contemporain.

Comme l'Assemblée le sait, le peuple de la République du Suriname, usant de l'exercice de son droit démocratique fondamental à travers des élections justes, libres, tenues à bulletin secret les 23 mai 1996 et 5 septembre 1996, a élu une nouvelle direction politique pour le pays. En tant que témoin de ce processus démocratique, je m'adresse à l'Assemblée, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, en qualité de Président nouvellement élu de la République du Suriname.

Mon gouvernement est convaincu que la principale tâche que nous devons accomplir consiste à inverser la tendance actuelle à la désintégration sociale de la nation pour engager un processus de renforcement de la nation et de création d'harmonie sociale.

Cette tâche est d'autant plus difficile et d'autant plus urgente que le Suriname a une population réduite, composée de différents groupes ethniques et autochtones et que les conditions de vie d'une fraction importante de sa population se sont considérablement dégradées. Compte tenu de cette situation, l'une des plus hautes priorités est de développer une économie diversifiée et non pas dépendante d'un seul secteur économique et encore moins d'un seul pays donateur.

Afin d'assurer réellement à notre peuple la jouissance des droits de l'homme au sens le plus large de l'expression, un système social sera mis en place, dont le but essentiel sera de garantir à tous les citoyens une protection sociale minimale, de créer une société où la qualité de vie sera égale pour tous et où l'harmonie sera sauvegardée, d'accorder aux femmes du Suriname la possibilité de développer davantage leur potentiel et de participer aux structures sociales ainsi que de renforcer les soins aux enfants du Suriname, de satisfaire les besoins fondamentaux de notre peuple tels que nourriture, santé, éducation, logement, transports publics, approvisionnement en eau, emploi, routes carrossables, fourniture d'énergie à des prix abordables, ainsi que d'assurer la protection des biens grâce à une sécurité appropriée.

Le Gouvernement du Suriname est conscient que la réalisation de ce programme exigera de grands efforts de la part du gouvernement lui-même et de l'ensemble de la population. À cet égard, nous allons tout mettre en oeuvre pour procéder à une véritable décentralisation administrative

et budgétaire grâce à un renforcement de la démocratie populaire en donnant à la démocratie participative la possibilité de se développer.

La décentralisation des structures législatives et administratives visera également à faciliter le développement régional et local, avec la pleine participation des structures régionales et locales. Les conditions nécessaires seront créées pour une action intégrée du développement des districts et du centre afin d'éliminer le retard du développement dans ces régions. Nous savons parfaitement que la responsabilité de parvenir à cet objectif incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple du Suriname. Nous reconnaissons néanmoins que nous vivons dans un monde très vaste, en une époque où il est extrêmement important d'entretenir des relations amicales. Conformément au droit international, et sur la base de la Charte des Nations Unies et des principes du Mouvement des non-alignés, le Suriname établira et maintiendra des relations avec les nations amies et les organisations internationales et régionales du monde entier.

Des relations étroites seront maintenues et approfondies avec des pays qui sont proches de nous d'un point de vue historique, culturel ou géographique, notamment la France, le Brésil, le Guyana, ainsi qu'avec le Venezuela, le Royaume des Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique.

En outre, nous continuerons d'oeuvrer pour parvenir à une pleine intégration à la sous-région, à l'ensemble de la région caraïbe et aux Amériques grâce à notre qualité de membre de la communauté des Caraïbes et de l'Association des États des Caraïbes et notre participation à la zone de libre-échange qui doit être établie en 2005.

Ce mode d'action exige une attitude plus pragmatique dans les relations multilatérales et bilatérales pour ce qui touche les principes d'égalité, de respect mutuel ainsi que l'intérêt et la protection de notre souveraineté nationale.

L'une des plus importantes caractéristiques de notre époque est d'être considérée comme une étape où de nouvelles idées, de nouvelles puissances, de nouvelles valeurs et de nouvelles normes voient le jour, marquant de leur empreinte la politique nationale et internationale, l'économie nationale et internationale ainsi que le développement et le contenu des relations internationales. L'ONU, qui joue un rôle crucial dans la définition des relations internationales et la création de conditions favorables à la paix, à la stabilité et au développement, reflète ce processus transitionnel.

S'interrogeant sur la nécessité de redéfinir le rôle et les tâches des Nations Unies en cette ère d'après-guerre froide, d'aucuns se demandent si l'Organisation a encore un rôle à jouer dans l'arène internationale. Pour le Suriname, l'ONU, en tant que centre des relations multilatérales, a fait la preuve de son aptitude à jouer un rôle éminent dans le domaine du développement humain à l'échelle mondiale. En outre, elle s'est constamment attachée à accorder la priorité aux idéaux et aspirations découlant de la Charte et s'est révélée efficace dans la réalisation de tâches aussi essentielles que le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement.

C'est pourquoi nous tenons à souligner que le maintien de l'ONU en tant que centre de débats et d'actions multilatérales s'impose. Nous reconnaissons néanmoins la nécessité de redéfinir ses fonctions. D'abord, il convient manifestement de réformer les structures bureaucratiques de notre Organisation afin de la rendre plus efficace et davantage en prise avec les aspirations de la majorité de la population mondiale. Ensuite, nous sommes tenus, en vertu de nos obligations au titre de la Charte des Nations Unies, de fournir les fonds nécessaires à son bon fonctionnement même s'il est souhaitable d'envisager la restructuration du barème actuel des quotes-parts.

Nous pensons que si l'on considère l'ONU comme un véhicule de la paix et du développement, l'humanité percevra notre Organisation comme une institution apte à la faire avancer vers le XXIe siècle.

À l'orée d'un nouveau millénaire, il est essentiel que la communauté internationale s'emploie à chercher des solutions aux problèmes pressants, parmi lesquels celui de la misère profonde est peut-être le plus aigu. Nous adhérons sans réserve aux engagements solennels pris au Sommet mondial pour le développement social et la décision de faire de 1996 l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et de la période 1997-2006 la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Il est évident que si elle n'est pas traitée de manière appropriée, la pauvreté qui règne partout dans le monde provoquera un déséquilibre social et un désordre économique et politique et deviendra une menace pour la paix et pour la sécurité nationales et internationales en raison de ses effets négatifs sur la croissance et la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme.

*M. Mabilangan (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.*

Il doit être bien compris que toutes les mesures destinées à combattre les fléaux du trafic illicite de stupéfiants, du terrorisme et du crime organisé, se révéleront vaines si nous ne présentons pas un front uni dans la lutte pour éliminer la pauvreté.

Le Suriname a retenu de façon inattendue l'attention internationale par sa décision d'employer ses ressources en bois au profit du développement de son peuple. Mon gouvernement est conscient des préoccupations de la communauté internationale relatives aux conséquences possibles d'une utilisation non renouvelable de nos forêts. En ce domaine, le monde nous a donné de nombreux exemples à ne pas suivre, et nous en avons tiré les leçons.

Afin d'établir un équilibre approprié entre nos besoins actuels de développement et ceux des générations futures, le Gouvernement du Suriname respectera l'engagement qui s'est traduit par sa contribution à la Conférence de Rio de 1992 et aux enquêtes et débats subséquents menés à différents niveaux de la société conjointement avec des investisseurs étrangers. Dans toutes ces entreprises nous continuerons de faire preuve de prudence, tout en tenant compte des intérêts des investisseurs potentiels, des intérêts de notre population autochtone et de la nécessité de protéger ceux des générations futures.

Nous espérons que la communauté internationale respectera également son obligation de fournir l'aide technologique et financière nécessaire afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs. À cet égard, nous attendons avec intérêt la prochaine réunion d'examen relative à la mise en oeuvre d'Agenda 21.

Le Gouvernement de la République du Suriname est vivement préoccupé par la question du trafic illicite des stupéfiants, car elle pose des problèmes particuliers de sécurité à des pays comme le Suriname, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour surveiller des centaines de kilomètres de littoral et de vastes zones terrestres sous-peuplées. C'est pourquoi, dans le cadre de notre politique de lutte contre la drogue, nous avons conclu des accords de coopération avec de nombreux pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, particulièrement avec ceux qui sont voisins du Suriname. À cet égard, je voudrais signaler la coopération récemment instaurée et très appréciée entre les autorités politiques surinamaises et les institutions de lutte contre les stupéfiants du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Néanmoins, une solution appropriée au problème de la drogue dépendra largement de la question de savoir si l'on accorde la même importance aux aspects offre et demande du phénomène.

Tout en réfléchissant aux questions auxquelles notre monde est confronté et face aux nombreux défis qui s'opposent à la création d'une solidarité mondiale, mon gouvernement souhaite exprimer sa vive inquiétude devant les événements survenus au Moyen-Orient, qui ont eu pour résultat une quasi-interruption du processus de paix historique. Nous espérons que les parties concernées et la communauté internationale réussiront à remettre le processus de paix sur les rails. Il faut éviter les effusions de sang et les pertes en vies humaines car il n'y a pas d'alternative au dialogue et à la paix.

Je suis sincèrement honoré d'avoir eu la possibilité de prendre la parole devant cette instance sur un certain nombre de questions qui revêtent une importance primordiale pour le Gouvernement et le peuple de la République du Suriname. Je voudrais terminer en réitérant notre détermination de contribuer à la création d'un nouvel ordre mondial, caractérisé par l'élimination de la pauvreté et fondé sur une distribution plus équitable des richesses et ce dans un climat favorable à la paix et à l'amélioration à l'échelle mondiale de la qualité de la vie sur cette belle planète.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Suriname de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Panama et ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Jorge Illueca.

**M. Illueca** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation panaméenne s'associe aux félicitations chaleureuses qui vous ont été exprimées par les illustres personnalités qui m'ont précédé. Votre élection méritée à la présidence de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale est l'expression de la reconnaissance de vos compétences et de vos mérites personnels et consacre l'estime que la Malaisie, membre éminent de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), s'est acquise dans le concert des nations.

Je suis également très heureux que cette partie de notre réunion soit présidée par notre collègue des Philippines, l'Ambassadeur Mabilangan.

Qu'il me soit permis en cette occasion solennelle de rendre hommage à votre prédécesseur, l'éminent homme d'État portugais, Diogo Freitas do Amaral, qui a présidé la session historique du cinquantenaire avec tant de sagesse, de distinction et d'humanisme et a éclairé de ses lumières la voie de la réforme institutionnelle des Nations Unies.

À la cinquantième session de l'Assemblée générale, le Panama a proposé à l'ONU, avec le parrainage des États-Unis d'Amérique et de la France, que notre Organisation et les pays intéressés participent activement à la tenue du Congrès universel sur la question du canal de Panama, qui aura lieu en septembre 1997. À cette occasion, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/12 qui dans son dispositif :

«engage les organes, programmes et institutions spécialisés compétents du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation maritime internationale, à envisager de prêter leur assistance, dans la mesure des ressources disponibles, à l'organisation du Congrès universel sur la question du canal de Panama.» (*Résolution 50/12, par. 3*)

Au premier paragraphe du dispositif, l'Assemblée :

«appuie l'initiative prise par le Gouvernement panaméen de convoquer le Congrès universel sur la question du canal de Panama, avec la participation des gouvernements, organismes internationaux, établissements universitaires publics et privés, usagers maritimes et entreprises de transport international, pour examiner conjointement le rôle que doit jouer le canal de Panama au XXIe siècle.» (*Ibid., par. 1*)

Le Gouvernement panaméen a tout intérêt à ce que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui constituent la communauté internationale, soient informés de la manière dont le Panama, en tant qu'État souverain, se prépare à assumer, en 1999, toutes les responsabilités qui découlent du transfert définitif du canal

interocéanique, conformément aux dispositions des Traités Torrijos-Carter.

Un an avant la tenue de ce congrès, je tiens à informer l'Assemblée générale que le Gouvernement panaméen travaille avec ardeur à ses préparatifs et qu'il intensifie les consultations avec les organisations internationales et les pays amis afin d'assurer une participation significative. Le Congrès du canal de Panama sera universel en termes de participation et parce que le Panama, étant donné sa vocation universaliste et bolivarienne, estime que cette voie de communication maritime internationale doit rester accessible en permanence à tous les pavillons du monde sur un pied d'égalité, dans le cadre d'un régime de neutralité dont l'universalité nous oblige tous à permettre son utilisation à des fins pacifiques et à y garantir un droit de passage inoffensif compte tenu de l'expansion du commerce international et de la croissance de l'économie mondiale.

Nous vivons une époque où les peuples semblent être plus proches que jamais les uns des autres et où l'on dispose d'immenses possibilités pour améliorer les conditions de vie de tous. En même temps, l'existence de déséquilibres multiples, d'obstacles, de risques et de périls, suscite l'inquiétude des gouvernements et des peuples.

Ce ne sont pas seulement les réalisations extraordinaires de la science, de la technologie et du commerce qui prennent une dimension mondiale mais aussi la faim et la dégradation de l'environnement. Il persiste des situations, nationales et internationales, caractérisées par le déni de valeurs fondamentales qui ont trait aux droits de l'homme et à la liberté des peuples. Les inégalités s'accroissent entre les groupes sociaux et les nations et des injustices persistent dans certains aspects des relations internationales. Le trafic d'armes et les résistances ouvertes ou voilées aux conventions et initiatives destinées à inverser la course aux armements, sont des signes qui illustrent la prévalence d'attitudes opportunistes au détriment de nos espoirs de paix et de concorde et de nos aspirations au développement durable. En outre, le terrorisme, le crime organisé et la criminalité transnationale atteignent des proportions internationales jamais connues auparavant qui se nourrissent mutuellement et exploitent la consommation de drogues sous ses nombreux aspects préjudiciables à toute l'humanité.

Ces préoccupations ont dominé l'ordre du jour du Groupe de Rio dont le dixième sommet s'est tenu, il y a un mois à Cochabamba, en Bolivie. C'était l'occasion pour les plus hauts responsables politiques d'insister sur les graves défis auxquels sont confrontés l'Amérique latine et les Caraïbes, dont les niveaux moyens de pauvreté sont alar-

mants malgré les efforts considérables de nos gouvernements pour les réduire.

Le Gouvernement panaméen a affirmé durant cette réunion, et je le redis ici, que la pauvreté et la corruption sont des forces puissantes qui menacent les démocraties du continent. À cette occasion, le Président du Panama, M. Ernesto Pérez Balladares a déclaré :

«Lorsque les nations se lancent dans des aventures politiques en s'écartant des institutions, elles ne le font pas parce qu'elles rejettent théoriquement les bienfaits de la démocratie, mais parce qu'elles associent leur désespoir au régime sous lequel elles vivent. Par conséquent, si les nouveaux concepts qui régissent les relations économiques entre les pays et la démocratie qui règne maintenant sur tout le continent ne s'accompagnent pas d'investissements dans les secteurs sociaux ni d'une véritable modernisation de l'éducation permettant de combler cet écart, les segments de population touchés par la pauvreté finiront par rejeter ce que nous — à raison — croyons que doivent être les valeurs permanentes des sociétés modernes.»

Nous voulons donc réaffirmer notre compréhension et notre solidarité face aux problèmes de la faim et de la pauvreté dont souffrent des pays d'autres régions, notamment les pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique, et certains pays de notre région qui sont particulièrement vulnérables. Quel que soit le point de vue adopté pour examiner les grandes questions figurant à l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, il convient toujours d'être animés de la volonté de leur apporter une solution appropriée.

L'organisation de la vie sociale a toujours supposé une vision et une action normatives. Les Nations Unies ont démontré leur capacité de proposer à la communauté internationale un ensemble de normes dont l'efficacité dépend de leur application universelle. Les réflexions fondamentales auxquelles on se livre sur les droits de l'homme depuis qu'existent les Nations Unies ont conduit à consacrer ces droits dans des textes à caractère juridiquement contraignant et dans des déclarations et programmes d'action issus des grandes conférences des Nations Unies de ces dernières années. Nous sommes encouragés par le fait que cette consécration englobe les droits de solidarité dans le contexte des problèmes touchant à l'environnement, à la population, à la société, à la condition de la femme et à l'habitat.

Le Gouvernement panaméen est conscient des interactions complexes et dialectiques qui existent entre la paix, les droits de l'homme et le développement. La volonté d'assurer une véritable démocratisation de la vie nationale et de stimuler le développement est au coeur des activités du Gouvernement panaméen en faveur des enfants, des jeunes, des femmes, des populations autochtones et rurales, des personnes handicapées et de certains groupes urbains particulièrement défavorisés.

Les activités du Gouvernement relatives à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action approuvée à la Conférence de Beijing sur les femmes sont des engagements renforcés par la satisfaction légitime d'avoir au Panama des indicateurs de développement humain relativement encourageants pour ce qui touche à la population féminine. L'accent est actuellement mis sur une partie de la population féminine qui vit dans des conditions peu satisfaisantes de santé, de logement, d'éducation et de participation à la vie politique.

Dans le contexte des efforts toujours renouvelés pour rechercher les meilleures solutions aux problèmes nationaux, la délégation du Panama tient à exprimer au Secrétaire général sa reconnaissance et sa gratitude pour les activités de coopération menées par le Programme des Nations Unies pour le développement effectuées au Panama, en qualité de facilitateur reconnu et neutre, pour promouvoir un consensus national sur les questions concernant le canal de Panama. Les succès déjà obtenus en la matière montrent que les initiatives du système des Nations Unies au Panama sont efficaces et ont un impact sur la vie de la nation.

Il y a trois mois, le Panama ratifiait la Convention sur le droit de la mer dont l'application a eu une efficacité plus grande depuis la création de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international pour le droit de la mer. Le Panama, pays maritime, se félicite de ces auspices favorables et espère que d'autres progrès seront accomplis dans l'application de la Convention.

Le Gouvernement panaméen attend beaucoup de sa future participation en tant que membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission du développement durable. Nous nous efforcerons d'apporter notre contribution et de démontrer notre détermination dans la lutte pour surmonter les problèmes écologiques. Étant donné l'importance stratégique des questions relatives à la biodiversité, mon gouvernement nourrit l'espoir que des fonds nouveaux et additionnels seront versés en faveur des initiatives dans ce domaine. Nous pensons de même pour ce qui est du changement

climatique, de la couche d'ozone, de la désertification et de la préservation des forêts.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, nous réaffirmons que nous sommes d'accord avec les gouvernements qui proposent l'interdiction complète de la production, de l'utilisation, du commerce et du transfert de mines terrestres antipersonnel. En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été signé par le Panama, nous maintenons la même position que précédemment. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative du Brésil visant à créer un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires, initiative qui s'ajoute aux efforts de l'Amérique latine et des Caraïbes pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, efforts dont le point de départ a été la signature du Traité de Tlatelolco et sa ratification.

À l'annonce de la réponse de la Cour internationale de Justice à la demande qui lui avait été faite par l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, mon gouvernement avait salué l'appui que cet organe principal des Nations Unies avait donné aux négociations sur l'interdiction des armes nucléaires, y compris des essais. Nous avons signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, étant entendu qu'un engagement implicite y figure, celui des grandes puissances de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Panama a toujours été aux côtés de ceux qui estiment que si une partie des sommes consacrées à l'industrie de l'armement était mise au service de la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la physionomie de notre planète serait bien meilleure.

Le Panama a déjà exprimé devant l'Organisation des Nations Unies sa position et ses vues sur le problème de la drogue, très récemment encore lors du segment de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, en juin dernier. Nous voudrions profiter de cette occasion pour réaffirmer notre appui à l'initiative du Mexique, coparrainée par le Groupe de Rio, sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998 qui offrirait une possibilité de mettre à jour les divers débats, concepts, approches et positions de consensus relatifs à la question des drogues illicites et autres délits connexes. Le Gouvernement panaméen a réalisé des progrès importants dans l'élaboration de la proposition présentée au Groupe de Rio visant à la création au Panama d'un centre multilatéral de lutte contre le trafic des drogues et les délits connexes. Nous sommes heureux d'annoncer la tenue récente dans notre pays des premiers pourparlers internationaux sur la création de ce centre, auxquels ont participé la

Bolivie, l'Équateur, la Colombie, le Mexique, le Pérou, le Venezuela et le Panama. Lors de cette réunion, nous sommes convenus de tenir une autre réunion en décembre 1996 pour prendre des décisions sur le module de formation contenu dans le projet de l'institut multilatéral de formation et de recherche pour la lutte contre la drogue et les délits connexes. Une autre réunion se tiendra au début de 1997 pour débattre et se prononcer sur le module opérationnel en tant que moyen de lutte contre le trafic des drogues et les délits connexes, dont l'orientation est essentiellement civile, en coopération avec les forces armées qui lui prêteraient un appui complémentaire.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a également manifesté son appui et sa solidarité dans la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme. Le terrorisme, quelles que soient les raisons qui le motivent, est une activité criminelle, immorale, qui dépasse toutes les limites. Le fanatisme est son seul visage. Le terrorisme est le rejeton de l'homme de l'apocalypse, par nature nihiliste et posant des actes gratuits, capable d'écraser la liberté de l'homme et revendiquant une terrible moisson de vies innocentes.

D'autres thèmes à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale présentent un intérêt particulier pour le Gouvernement panaméen. Les négociations visant à mettre en place un programme de développement exigent non seulement des paroles, mais également des actes, inspirés par le devoir universel de coopérer qui incombe à tous les individus et à toutes les communautés. L'entreprise commune du développement durable doit être réalisée à travers un partage des responsabilités. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la décision prise par les États Membres de réactiver politiquement le Conseil économique et social. Maintenant, il nous faut la volonté politique de doter l'Organisation des Nations Unies d'un programme de développement qui ne réduise pas le développement à sa composante économique : car si elle est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Le développement doit également assurer une partie essentielle du bien-être commun et être mis au service d'objectifs acceptés par tous en toute connaissance de cause, d'objectifs qui enrichissent la vie de tous, renforcent la créativité de chaque individu et trouvent leur fondement dans une dimension humaine qui implique cohérence et ouverture au progrès.

Quelle que soit l'approche adoptée pour examiner les points essentiels inscrits à l'ordre du jour de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale, l'être humain, ses espoirs et ses souffrances, ainsi que les obstacles et les possibilités qu'il rencontre d'améliorer sa qualité de vie,

sont toujours au premier plan. En dépit de l'étincelante clarté avec laquelle nous percevons cette certitude, il semblerait que parfois nous perdons de vue le fait que l'être humain est la finalité ultime de cette Organisation et de tous les accords et programmes d'action qui sont adoptés en son sein ou en émanent. Toutes nos décisions doivent être conçues pour répondre aux exigences, aux besoins et aux intérêts de l'être humain.

Cet objectif exige la revitalisation de la fonction éthique de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation rend hommage aux efforts du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a mis son talent et ses efforts indéniables au service de l'Organisation. Sa vocation internationaliste inébranlable et son attachement à la cause de la paix et du développement dans le monde expliquent que le Panama éprouve un grand plaisir à lui exprimer sa gratitude pour la tâche qu'il accomplit.

Il y a un an, nous nous félicitons des efforts accomplis par deux grands hommes qui luttèrent vaillamment pour consolider les accords de paix et progresser vers une coexistence pacifique au Moyen-Orient. Aujourd'hui, l'un de ces hommes n'est plus parmi nous. Le Panama souhaite exprimer un témoignage de reconnaissance posthume à Itzhak Rabin, martyr du processus de paix entre deux peuples, celui de Palestine et celui d'Israël, avec lesquels notre peuple et notre gouvernement entretiennent des relations d'amitiés profondes et solides car les enfants de ces peuples vivent ensemble sur notre sol et nous aident à construire un pays meilleur. Aujourd'hui, alors que la lutte fratricide plonge les deux peuples dans le deuil, le Panama tient à réaffirmer son appui à toutes les initiatives et résolutions susceptibles de renforcer la paix et de promouvoir la tolérance.

Nous avons suivi avec une grande préoccupation les incidents qui ont éclaté à la suite des modifications apportées aux lieux saints de Jérusalem, qui ont été évoquées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1073 (1996), en date du samedi 28 septembre 1996. Le Conseil de sécurité a demandé la cessation immédiate de tous les actes qui ont eu pour résultat d'aggraver la situation et qui ont des effets négatifs sur le processus de paix au Moyen-Orient. De même, il demandait que la sécurité et la protection de la population civile palestinienne soient assurées. Enfin, il appelait à la reprise immédiate des négociations sur la base convenue dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient et que les accords conclus soient appliqués dans les délais prévus.

Un de nos autres sujets de préoccupation concerne le peuple chinois, peuple avec lequel le Panama entretient des relations depuis le début du siècle passé. Mon pays a bénéficié des migrations continues qui, de la construction du chemin de fer interocéanique à celle du canal de Panama, ont contribué à notre développement et à la formation de notre identité nationale. Cette relation profonde et durable avec le peuple chinois a renforcé l'appui de notre nation et de notre gouvernement au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Le Panama entretient des rapports diplomatiques avec la République de Chine et il convient de dire que ces relations ont été fructueuses et bénéfiques. Elles ont toujours été caractérisées par le respect et l'ouverture et par le souci de reconnaître et d'intégrer les intérêts et les besoins des deux parties. C'est pourquoi nous estimons que nos relations sont exemplaires au meilleur sens du terme.

D'autre part, dans quelques années, le Panama assumera la pleine responsabilité du canal interocéanique et, dans ce contexte, il se doit reconnaître que la République populaire de Chine est l'un des principaux usagers de la voie d'eau tant pour ce qui est du nombre de navires que du volume de marchandises en provenance et à destination de la Chine populaire. Nous sommes encouragés de voir qu'un nombre important de sociétés et de citoyens chinois des deux côtés du détroit de Taiwan vivent et travaillent en harmonie au Panama, où ils se sont acquis le respect et l'affection des Panaméens par leur diligence et leur goût pour le travail. Nous sommes convaincus de la validité du principe d'une Chine unique et nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par les deux parties pour unifier le peuple chinois. Nous sommes certains qu'ils réaliseront cet objectif dans un contexte de respect mutuel qui les aidera à édifier graduellement la confiance entre les deux parties et à instaurer un climat favorable à la réunification chinoise.

La question de la réforme du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que les questions connexes sont d'une importance indéniable pour les Nations Unies, comme l'est celle du renforcement du rôle des Nations Unies. Il est inacceptable d'essayer de changer la composition du Conseil de sécurité seulement sur la base de caractéristiques soi-disant fondamentales qui rendent certains pays plus aptes que d'autres à participer aux organes décisionnels et à occuper un siège au Conseil de sécurité. Les fonctions qu'il remplit, les réalités contemporaines et un engagement moral envers l'avenir des Nations Unies nous incitent à demander une réforme du Conseil de sécurité qui favorisera une représentation régionale, une augmentation des deux catégories de membres

— permanents et non permanents — et une représentation équitable.

Le Gouvernement panaméen considère que la proposition de l'Italie offre une approche démocratique qui répond aux critères de représentativité. Nous sommes encouragés par la volonté de négocier le consensus, volonté dont s'est fait l'écho, de cette tribune, le Ministre italien des affaires étrangères, la semaine dernière. Dans l'examen des questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité et au renforcement du rôle des Nations Unies, les meilleures idées et les objectifs les plus nobles devraient entrer en ligne de compte. Nous souhaitons un Conseil de sécurité amélioré, plus efficace et plus représentatif. Nous souhaitons également que les occasions qu'ont les pays de participer aux Nations Unies aillent de pair avec la responsabilité d'agir en faveur de la paix et la sécurité internationales envisagées sous l'angle de leurs rapports avec la démocratie et le développement. Le Gouvernement panaméen a décidé de réitérer son appui au Japon et à l'Allemagne pour qu'ils puissent occuper un siège permanent au Conseil de sécurité.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans m'acquitter de mon devoir, en tant que Panaméen, de rappeler devant cette organisation mondiale que le Panama est prêt à assumer le contrôle souverain du canal de Panama en 1999, avec toutes les responsabilités administratives, opérationnelles et sécuritaires qu'implique la mise en oeuvre intégrale des Traités Torrijos-Carter. La prise en charge par les Panaméens de l'entière responsabilité du canal de Panama coïncidera avec l'avènement du XXIe siècle. Nous entrerons résolument dans le nouveau millénaire, en regardant vers un avenir prometteur dans lequel le Panama démontrera sa vocation universaliste inébranlable que nous réaffirmons encore une fois avec vigueur.

Je suis fier de pouvoir affirmer que l'universalisme du Panama comporte une dimension éthique, capable d'absorber les courants de pensée et d'action les plus divers, qu'ils proviennent du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. Notre géographie nous a faits ainsi et notre histoire nous a ouverts au monde, sur le plan commercial, bien entendu, mais par-dessus tout sur le plan culturel.

À partir du 31 décembre 1999, le Panama sera encore mieux intégré au monde car il sera alors en mesure d'utiliser librement la totalité de son territoire pour l'intégration de sa nation. Le moment sera alors venu d'utiliser pleinement notre potentiel et nos capacités, d'exercer nos droits et d'assumer nos responsabilités. Le 31 décembre 1999, la nation panaméenne sera au centre d'une émotion provoquée par la fusion, dans nos corps et nos esprits, du passé et de

l'avenir, des luttes de générations successives, de la joie et de la souffrance, et des différentes initiatives qui portent toutes le même nom, un nom qui désigne un objectif commun, une mission unique qui, à plusieurs reprises, a engendré la ferveur et même l'héroïsme.

Au XXIe siècle, le Panama continuera d'être un petit pays. Ce qui sera différent, je le répète, c'est l'intégration totale de la nation panaméenne dans son territoire, la rencontre simple mais intense et d'une portée considérable d'une nation avec la totalité de son territoire. L'existence d'une voie d'eau interocéanique, le canal de Panama, dans ce territoire nous amènera à poursuivre, à intensifier et à approfondir nos efforts pour nous doter des institutions appropriées et adopter les approches nécessaires pour compléter notre vie souveraine de nation et faciliter la réalisation de notre vocation universaliste. Cet universalisme nous permettra de continuer à participer aux réalités de la mondialisation et de l'interdépendance, avec la volonté d'en faire une source d'enrichissement mutuel, d'ouverture, d'initiative et de créativité.

C'est une coïncidence heureuse et historique que le mercredi de cette semaine, le 2 octobre 1996, le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ait décidé d'accepter le rapport de son organe subsidiaire sur l'adhésion du Panama, assurant ainsi son accession à la qualité de membre à part entière de l'OMC. Nous nous félicitons du fait que, avec l'accession du Panama, tous les pays de la région de l'Amérique latine sont maintenant membres de l'OMC.

Nous aspirons tous à voir l'Organisation des Nations Unies prête à faire face aux problèmes actuels et futurs. Le Panama espère contribuer aux consensus vitaux et aspire à participer au renouveau nécessaire des Nations Unies. Dans le cadre de l'expérience panaméenne depuis la création des Nations Unies, j'ai personnellement pris part aux mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation, assez souvent que pour pouvoir parler de foi. Grâce à notre foi dans les Nations Unies, nous avons été souvent capables de déplacer des montagnes d'incompréhension et de méfiance qui ont imposé au monde un paysage de conflits et d'impasses. Grâce à cette foi dans les Nations Unies, nous pouvons aujourd'hui parler de nouvelles générations de droits de l'homme et de nouvelles générations d'opérations de maintien de la paix qui, de l'avis d'hommes et de femmes de ma génération, sont la preuve que les Nations Unies représentent une victoire sur les effets dévastateurs du temps et de l'histoire.

Ma délégation croit que les Nations Unies ont accompli une tâche merveilleuse en examinant constructivement les diverses manifestations de la diversité humaine et en prenant des décisions qui leur assurent une place productive, sûre et pacifique sur terre.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Poseci Bune, chef de la délégation des Fidji. Je lui donne la parole.

**M. Bune** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se joint aux autres pour féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Razali Ismail de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Son élection est de fait un hommage rendu à la fois à sa personne et à son grand pays, la Malaisie. Je voudrais l'assurer de la coopération totale de ma délégation durant son mandat.

J'ai également le grand plaisir d'exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation au Président sortant de l'Assemblée générale, à sa cinquantième session historique, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal qui a présidé cette session avec beaucoup de compétence, d'habileté et d'expertise.

Une paix et une sécurité durables sur notre planète sont les pierres angulaires mêmes du progrès et de la prospérité de nos États-nations. Ce sont également les bases d'un développement accéléré auquel aspirent tous les pays en développement et les pays les moins avancés.

L'humanité a toujours cherché avec ferveur à travers les âges à vivre en paix et en sécurité, mais la paix et la sécurité durables dans notre monde ont été insaisissables, notamment au cours de ce siècle. Au cours de la première partie de ce siècle, nous avons été embarqués dans la première guerre mondiale. Nous pensions tous que c'était la dernière, et puis deux décennies plus tard, la seconde guerre mondiale a été déclarée. Cela a été la guerre la plus destructive de notre temps qui a laissé dans son sillage de nombreux obstacles à la paix et à la sécurité.

La fin de la guerre a vu notre monde bipolarisé et occupé par la poursuite de sphères d'influence par les deux superpuissances, ce qui s'est traduit par l'apparition d'une nouvelle ère, l'ère de la guerre froide. Les perspectives de paix et de sécurité dans notre monde se sont évanouies au moment où les superpuissances et les autres grandes puissances se sont lancées dans une course à la production et à l'accumulation de nouvelles armes de guerre et de destruction massive.

Le monde est entré dans une phase nouvelle : l'âge nucléaire où plusieurs puissances ont commencé à mettre au point, à expérimenter et à produire des armes nucléaires. Les essais de ces armes, destinés à les rendre encore plus puissantes, se sont déroulés dans de nombreuses régions du monde, y compris la région du Pacifique Sud dont fait partie mon pays. Dans un tel environnement, la recherche de la paix et de la sécurité est devenue une prière constante mais un espoir lointain car beaucoup d'entre nous dans le monde non nucléaire étaient angoissés à l'idée de voir notre monde au bord d'un anéantissement nucléaire.

Dans un scénario aussi terrifiant, le bon sens a commencé à prendre le dessus, et ce bon sens, renforcé par les initiatives de cette importante Organisation des Nations Unies, a mené à la conclusion de plusieurs traités intéressants mais limités et à la Conférence du désarmement. Ces initiatives ont été finalement couronnées de succès lorsque, le 10 septembre 1996, lors d'une reprise prolongée de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la vaste majorité des nations du monde a adopté le texte d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans le contexte de la région du Pacifique Sud, avec l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la signature par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France des Protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud — Traité de Rarotonga — et la ratification par la France des Protocoles, mon pays et les pays de la région peuvent pousser un soupir de soulagement devant la fin de cette agression contre notre environnement. Nos gouvernements peuvent maintenant se concentrer sur l'utilisation économique et sociale de nos ressources naturelles en vue d'améliorer et d'augmenter le niveau de vie de nos populations sans avoir à se préoccuper autant que par le passé des effets des essais nucléaires sur la santé de nos populations et l'environnement de la région. Afin de renforcer cette évolution positive que nous saluons, nous demandons instamment aux États-Unis et au Royaume-Uni de ratifier les Protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud.

Mon pays considère que l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des réalisations les plus marquantes de la communauté internationale au cours de ce siècle et s'en réjouit. Ce traité constitue un fondement important pour l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans notre monde.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est peut-être pas le parangon de vertus auquel la plupart

d'entre nous s'attendaient. C'est néanmoins une initiative audacieuse et constructive qui est positive et en même temps une nouvelle garantie de notre survie face à la menace nucléaire. Nous devons tous assumer la responsabilité d'assurer le succès de ce traité. Mon pays invite tous les pays du monde, dans l'intérêt d'une paix et d'une sécurité durables sur notre planète et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les Fidji l'ont signé le jour même où il a été ouvert à la signature. Mon gouvernement a déjà décidé de le ratifier.

En dernière analyse, nous ne considérons pas l'adoption du Traité comme le clou qui ferme définitivement le cercueil des armes nucléaires. Pour parvenir à notre objectif final et prééminent et à notre désir de paix durable et de sécurité durable dans notre monde, mon pays voudrait que le Traité soit simplement le premier pas vers l'arrêt de la production de toutes les armes nucléaires, vers l'arrêt de l'accumulation de toutes les armes nucléaires, vers la destruction finale de toutes les armes nucléaires, vers la création d'un monde exempt d'armes nucléaires et le désarmement général dans son ensemble.

Si nous nous réjouissons aujourd'hui avec un certain soulagement de l'adoption et de la signature du Traité, il nous incombe également de ne pas relâcher notre vigilance à l'égard des initiatives et des propositions émanant de certains milieux visant à importer et à décharger des déchets nucléaires et d'autres types de déchets dangereux dans notre région. Je parle ici spécifiquement de projets selon lesquels certains marchands de déchets nucléaires peu scrupuleux auraient décidé d'utiliser les îles Palmyres et certains autres sites du Pacifique comme installations de décharge permanente de déchets nucléaires.

Mon pays souhaite dire clairement à tous les intéressés que dans la région du Pacifique, nous ne resterons pas les bras croisés devant toute nouvelle destruction insensée de notre environnement, avec des préjudices graves pour la santé de nos populations, causée par une forme quelconque de contamination nucléaire et nous ne le tolérerons pas.

La triste réalité des affaires internationales dans notre monde d'aujourd'hui est que le désarmement nucléaire complet et le désarmement général, ou même un mouvement accéléré vers ces objectifs ne mettront pas fin aux tensions, aux conflits et aux menaces contre la paix. Même lorsque les armes étaient faites de pierre, les tensions, les menaces contre la paix et les conflits existaient. Et lorsque nous examinons les événements qui se déroulent actuellement dans un certain nombre de pays qui nous entourent,

mon pays reconnaît, et je suis sûr que nous le reconnaissons tous, que nous devons créer dans notre vie internationale, un système de diplomatie préventive capable de réagir rapidement, positivement, pacifiquement et efficacement à des conflits éventuels et à des menaces de génocide et de désamorcer les menaces de tension interne et les menaces à la paix interne et régionale. Mon pays souhaite rappeler sa recommandation faite à la cinquantième session de l'Assemblée générale de prendre des mesures sérieuses et urgentes pour créer un département ou un groupe spécial des Nations Unies chargé de mettre en oeuvre la diplomatie préventive dans le domaine de la prévention et du règlement des différends. Ce département, en collaboration avec les pays et autorités compétents, devrait avoir la capacité de recevoir, de trier, d'analyser et d'interpréter les renseignements et les rapports en vue de détecter le plus tôt possible les conflits éventuels et de réagir très rapidement pour les maîtriser, les minimiser et les régler, en collaboration avec les États Membres pertinents. Nous devrions prendre toutes les mesures dont nous disposons pour prévenir les incendies plutôt que d'avoir à les éteindre, pour sauver des vies humaines plutôt que d'avoir à en déplorer la perte.

Ainsi, mon pays se félicite de la proposition faite par la Norvège à l'Assemblée générale de créer un fonds d'action préventive aux Nations Unies et se félicite également des promesses faites par ce pays d'apporter une contribution financière annuelle au fonds.

Dans nos efforts en vue de promouvoir, d'instaurer et de maintenir la paix et la sécurité dans notre monde, il est de notre devoir de reconnaître que la paix revêt plusieurs dimensions, dont l'une des plus importantes est la sécurité économique.

La torpeur du développement économique et la croissance limitée du développement ont touché les pays en développement et notamment les petits États insulaires, ce qui menace d'une manière ou d'une autre la stabilité nationale et régionale. Mon pays demande donc à la communauté internationale d'augmenter tout d'abord l'aide publique au développement et d'améliorer la qualité de cette aide fournie aux pays en développement; deuxièmement, de coopérer à la création d'un environnement économique international plus équitable, contribuant ainsi à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, tout en luttant pour l'élimination de la pauvreté; troisièmement, d'éliminer les barrières commerciales et les restrictions à l'accès aux marchés; quatrièmement, d'améliorer l'accès des pays en développement aux capitaux provenant des institutions financières internationales et de sources commerciales; et enfin, de faciliter et d'appuyer les

flux de capitaux permanents et de technologies appropriées vers les pays en développement.

Nous avons constaté avec préoccupation que les pays donateurs n'ont pas respecté les objectifs convenus au niveau international en ce qui concerne l'aide publique au développement, et qu'ils n'ont pas non plus respecté les engagements en matière de ressources nouvelles et supplémentaires. Il est absolument nécessaire et urgent que les pays donateurs augmentent considérablement le volume de l'aide publique au développement et l'améliorent de manière qualitative grâce à une réduction du coût de remboursement. En réalité, mon pays déplore que bien que certains pays se soient efforcés de satisfaire à leurs obligations au titre de l'aide publique au développement, l'aide qui provient de certains pays riches a considérablement diminué et cette réduction survient après la période de la guerre froide, à un moment où on aurait pu croire que ces pays auraient été mieux à même d'accroître le flux de l'aide publique au développement en raison d'une plus grande stabilité du monde et de l'atténuation des tensions entre les anciens adversaires. En réalité, dans le cas d'un petit nombre de donateurs traditionnels, l'aide a pratiquement complètement disparu. Dans certains cas, l'aide est systématiquement réduite. Il semble que notre région ne soit plus une région stratégique où les anciens adversaires de la guerre froide se disputaient nos faveurs.

Mon pays est préoccupé par l'orientation récente prise par certains pays qui cherchent à imposer des normes étrangères à des pays qui ont une société unique, traditionnelle et de nature coutumière, notamment les sociétés autochtones. D'autre part, en ce qui concerne le Japon et certains pays d'Asie du Sud-Est comme la Malaisie, l'aide au développement est accordée sans aucune intention d'ingérence dans les affaires intérieures.

La coopération internationale en faveur du développement est au coeur même des efforts visant à améliorer les conditions de vie de la grande majorité des populations de notre monde qui vivent dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés. Mon pays appuie sans réserve l'idée d'un programme d'action pour le développement qui aurait pour objectif de rétablir l'impératif du développement en tant que préoccupation majeure. Ce programme devrait comporter des propositions spécifiques, concrètes et pragmatiques qui pourraient se traduire en programmes d'action et être mises en oeuvre en se fondant sur les priorités mondiales.

L'Accord amendant la quatrième Convention de Lomé entre les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

(ACP) et la Communauté européenne, signé à Maurice le 4 novembre 1995, inclut un deuxième Protocole financier qui garantit que le Fonds européen de développement sera à la disposition des projets de développement dans les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique jusqu'à la fin de février 2000. Cet engagement de l'Union européenne est un appui direct donné à un accord multilatéral et à un instrument de développement Nord-Sud qui a fonctionné et a été très acclamé dans le monde. De nombreux sceptiques prédisent la fin de Lomé d'ici à l'an 2000. Néanmoins à l'intérieur de la Communauté elle-même et au sein des 70 États ACP, l'idée d'un accord de succession à Lomé IV est un fait accompli. Cela est en soi une reconnaissance ferme et sans ambiguïté de la nécessité urgente d'un tel instrument au-delà de l'an 2000.

Il est donc de notre responsabilité — et de fait de la responsabilité de tous — de protéger et de défendre les principes et la philosophie qui sous-tendent un accord comme celui de la Convention de Lomé. Ceux qui se laissent porter par la libéralisation de ce qu'il est convenu d'appeler les vents du changement qui balayent les continents, doivent comprendre que des parties de notre communauté internationale auront encore besoin d'arrangements préférentiels dans l'intérêt de la parité économique et politique et de l'équité de la paix et de la stabilité dans le monde.

Il est triste de voir que les pays développés n'ont pas jusqu'à présent respecté leurs engagements de fournir des ressources financières nouvelles et complémentaires et d'assurer le transfert de technologie vers les pays en développement à des conditions favorables. La mise en oeuvre de ces engagements et le suivi efficace des grandes conférences sont essentiels pour la coopération économique internationale.

Mon pays demande l'application rapide et complète des engagements et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui sont aujourd'hui plus pertinents que jamais. Nous estimons que les pays en développement devraient avoir, au titre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le droit d'utiliser pleinement leurs ressources naturelles afin de pouvoir parvenir à une croissance économique soutenue et maintenir un développement durable.

Nous souhaitons souligner l'urgence qu'il y a de continuer à promouvoir et de faciliter l'industrialisation en tant qu'instrument permettant de favoriser un développement social et économique rapide dans les pays en dévelop-

pement qui contribuera ainsi à éliminer la pauvreté et à créer des emplois productifs. Le renforcement des bases industrielles des pays en développement et des pays les moins avancés devrait devenir un impératif international.

Mon pays invite la communauté internationale à assurer la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur le droit, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible, en vue de parvenir à l'intégration complète des pays en développement à l'économie mondiale et au nouveau système commercial international.

Nous invitons les États Membres à mettre en oeuvre intégralement les engagements convenus dans l'Acte final adopté par la Conférence mondiale du commerce qui accorde aux pays en développement un traitement spécial et différentiel. Nous estimons que l'ensemble des droits et des obligations judicieusement équilibrés s'agissant de l'Organisation mondiale du commerce devraient être soigneusement préservés, et que la priorité essentielle devrait être donnée à l'application et à l'exercice de ces droits et obligations ainsi qu'à l'adoption de mesures visant à atténuer les effets négatifs sur les pays en développement.

Alors que la communauté internationale s'est engagée à les protéger, le système commercial actuel injuste provoque la stagnation des petits États insulaires. Fidji a déréglementé son économie et son système commercial mais nos efforts pour accéder aux marchés de certains pays développés sont contrecarrés car ceux-ci maintiennent des obstacles réglementaires d'un type ou d'un autre.

Mon pays se félicite donc chaleureusement de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères britannique à l'Assemblée, selon laquelle le monde développé doit abattre les barrières qu'il continue d'opposer aux importations en provenance du monde en développement et l'engagement concomitant de réaliser la vision d'un libre-échange à l'échelle mondiale d'ici à l'an 2020.

Il est triste de voir que la crise de la dette reste l'un des obstacles majeurs au développement des pays en développement. Nous souhaitons souligner qu'il est important que la communauté internationale, notamment les pays donateurs et les institutions financières internationales, adopte une solution efficace, globale et équitable, axée sur le développement durable au problème de la dette des pays en développement.

Mon pays appuie résolument le Sommet mondial de l'alimentation qui doit se tenir à Rome le mois prochain.

C'est la première fois que les dirigeants du monde se réuniront pour débattre afin de renouveler l'engagement d'éliminer la faim et la malnutrition et traiter des questions de la sécurité alimentaire pour tous les peuples par l'adoption de politiques et de mesures aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

Au moment où nous menons des initiatives sur plusieurs fronts pour promouvoir et faciliter une paix et une sécurité durables dans notre monde, nous devons ne pas oublier les zones de tension qui existent parallèlement.

Le Sommet de Washington sur la paix au Moyen-Orient appartient désormais au passé. Il aura au moins réussi à réunir les dirigeants israélien et palestinien pour un dialogue et des pourparlers. Nous demandons instamment aux parties de promouvoir sérieusement l'initiative lancée par le Sommet de Washington. Nous appelons aussi les uns et les autres à continuer de faire preuve de modération. Les massacres et les lamentations sont peut-être devenus une habitude de vie dans la région, mais la paix et la coexistence pacifique sont la seule manière civilisée d'assurer le progrès et la prospérité de tous. Nous appelons les parties à engager des négociations constructives et sincères pour réaliser et maintenir une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Les Accords de Dayton ont réussi à arrêter les hostilités en Bosnie déchirée par la guerre. Des élections générales ont eu lieu, mais la situation reste fragile et la conclusion qui s'impose, c'est que la présence des forces internationales de maintien de la paix sera encore indispensable en Bosnie pendant un certain temps pour consolider les acquis.

Les récents événements à Chypre nous ont rappelé que la situation dans ce pays continue d'être tendue. Mon pays engage une nouvelle fois toutes les parties à accélérer le rythme des négociations afin d'arriver dès que possible à une solution constructive, juste et durable.

Les événements qui se sont produits récemment dans le détroit de Taiwan ont mis en lumière la tension qui existe dans cette région du monde, une région qui connaît par ailleurs une croissance économique extrêmement dynamique. La République populaire de Chine et Taiwan, qui participent aussi activement au dialogue post-forum avec les pays insulaires du Forum du Pacifique Sud, contribuent énormément au développement de la région du Pacifique Sud. Mon pays se félicite de l'esprit de coopération entre Taiwan et la République populaire de Chine et il encourage la poursuite de ce dialogue et de cette coopération.

Le génocide au Rwanda et au Burundi exige de la communauté internationale qu'elle ne ménage aucun effort pour prévenir des tragédies de cette ampleur et en éviter la répétition, à n'importe quel moment et où que ce soit, et non pas sur une base sélective ou pour servir les intérêts de l'une ou l'autre des grandes puissances. On ne peut qu'en conclure que l'on ne doit pas laisser aux seules organisations régionales le soin de régler de tels problèmes, car elles risquent de n'avoir ni la capacité ni les ressources nécessaires pour faire face à la situation.

Mon pays condamne le terrorisme international et il appuiera sans réserve toutes les mesures et tous les efforts internationaux visant à l'éliminer. Nous appuyons aussi les initiatives en vue de négocier un accord international pour interdire l'utilisation, l'accumulation, la fabrication et le transfert de mines antipersonnel.

Nous appuyons sans réserve les efforts internationaux de prévention du crime et de justice pénale et nous nous félicitons des travaux préparatoires en vue de la création d'une cour criminelle internationale.

Mon pays voudrait réaffirmer qu'il est fermement convaincu que la question de la protection et de la sécurité des petits États doit rester au centre des préoccupations des Nations Unies. En effet, tant que les trafiquants de drogue, les marchands internationaux d'armes, ceux qui se livrent au blanchiment de l'argent et les auteurs de délits internationaux poursuivront leurs activités criminelles, tant que les mercenaires et les terroristes existeront, les petits États seront vulnérables aux actes d'agression commis à l'intérieur comme de l'extérieur. Les petits États comptent particulièrement sur les dispositions de la Charte des Nations Unies pour maintenir et faire respecter leur souveraineté.

Mon pays continue d'engager toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à progresser rapidement vers la conclusion d'un protocole efficace qui permettrait, à terme, d'améliorer le système climatique mondial. Fidji est un de ces nombreux pays qui sont vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux cyclones et à d'autres phénomènes associés à des changements climatiques catastrophiques. Notre survie pourrait être menacée si l'on ne prend pas des mesures immédiates pour faire face au problème des changements climatiques dans le monde. La réunion du Forum du Pacifique Sud, qui a eu lieu du 3 au 5 septembre de cette année aux Îles Marshall, a souligné la préoccupation du Forum de voir que les changements climatiques étaient devenus une question cruciale dans la région. Il a appelé — et nous

souscrivons à cet appel — à des mesures urgentes, surtout au vu du second rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui indique que le bilan scientifique suggère que l'homme a une influence sensible sur le climat mondial. Le Forum s'est félicité de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a demandé l'accélération des négociations sur le texte d'un protocole juridiquement contraignant ou d'un autre instrument juridique qui serait achevé à temps pour être adopté lors de la troisième session de la Conférence des Parties, ce qui permettrait de progresser sensiblement vers la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Le Forum du Pacifique Sud a également invité tous les pays à appuyer les activités du Groupe spécial sur le Mandat de Berlin. Il a réaffirmé aussi qu'il était pour l'inclusion du projet de protocole présenté par l'Alliance des petits États insulaires pour être examiné au cours du processus de négociation.

Mon pays se félicite au plus haut point de la récente création de l'Autorité internationale des fonds marins et de l'élection de juges pour le Tribunal international du droit de la mer. Cette évolution, de même que la conclusion heureuse, l'an dernier, de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et stocks de poissons grands migrants permettront de maintenir le rythme de la mise en oeuvre de la Convention sur le droit de la mer. Nous appuyons en particulier la promotion du régime pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines.

Nous espérons sincèrement que l'Autorité internationale des fonds marins gèrera les ressources marines dans l'intérêt de toute l'humanité. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale en juillet 1994, mon pays invite la communauté internationale et les Nations Unies à fournir un financement et un appui technique suffisants à l'Autorité internationale des fonds marins afin qu'elle puisse s'acquitter avec compétence et avec la plus grande efficacité possible des responsabilités que nous lui avons confiées aux termes de la Convention. Ma délégation est heureuse de se porter coauteur d'un projet de résolution visant l'octroi à l'Autorité internationale des fonds marins du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les Nations Unies ont fait un travail remarquable pendant leurs 51 années d'existence. Elles ont joué un rôle déterminant et indispensable dans les affaires humaines, qui vont du règlement pacifique des conflits et du maintien de la paix au développement économique et au progrès social,

de l'agriculture et de l'alimentation à l'emploi et aux normes en matière de travail, de l'aide aux enfants du monde à la promotion de la justice et des droits de l'homme. La communauté internationale doit beaucoup aux Nations Unies, qui doivent continuer d'être une instance de coopération multilatérale et non pas un instrument que les grandes puissances utilisent à leur guise pour servir leurs propres intérêts nationaux. Mon pays apprécie énormément l'aide et la coopération qu'il reçoit de l'ONU dans ses efforts nationaux et régionaux de développement. Fidji renouvelle son attachement aux Nations Unies et à ce qu'elles représentent.

Il convient toutefois de signaler que pour répondre aux nombreuses attentes du monde complexe dans lequel nous vivons, l'ONU a dû prendre de l'expansion. Au fil des années, elle est devenue très lourde, ce qui accroît considérablement le coût de son fonctionnement. L'état malsain des finances des Nations Unies n'est toutefois pas dû uniquement au renforcement et à l'expansion de leurs structures. Cette situation est exacerbée par le non-paiement des contributions mises en recouvrement. Nous demandons à tous les États Membres qui ne l'ont pas fait ou qui ont des arriérés, de régler promptement, en totalité et sans conditions, les sommes dues.

Mon pays apprécie les mesures qui ont été prises cette année par l'Administration des Nations Unies pour améliorer la gestion, pour rendre les services plus efficaces et pour réduire les coûts. En dépit de l'action entreprise, mon pays estime que l'on peut et que l'on doit faire davantage pour rendre l'Organisation plus légère, plus rationnelle et réduire encore les coûts. Les différents organes, institutions et départements de l'ONU doivent être rationalisés pour répondre aux exigences de l'heure. Des changements structurels et des réformes supplémentaires en matière de personnel doivent être opérés afin que l'ONU réponde mieux aux exigences d'une communauté internationale en constante évolution.

Mon pays estime que le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses devrait être revu pour le rendre plus équitable et moins lourd pour les petits États insulaires.

Mon pays est convaincu que le moment est venu de réformer le Conseil de sécurité. Nous disons, comme nous l'avons fait l'année dernière, que les organes des Nations Unies doivent refléter les changements survenus dans le paysage politique mondial ainsi que les principes de la représentation géographique et de l'équité. Le Conseil de sécurité doit, selon nous, être élargi pour correspondre à l'actuel paysage politique mondial.

Comme la paix et la sécurité sont à la base de cette Organisation, mon pays appuie pleinement les missions internationales de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes attachés au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, malgré le fait que nous sommes un petit État insulaire en développement peu peuplé, nous avons participé activement à la grande majorité des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les soldats des Fidji servent au Moyen-Orient dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït. Ils ont également servi en Afghanistan, en Somalie et au Rwanda. Nos policiers, aussi, ont servi en Angola, au Cambodge, en Namibie et en Iraq, et sont actuellement en service en Slavonie orientale et en Croatie. Plusieurs de nos hommes ont perdu la vie au service de la communauté internationale et dans la quête de la paix et de la sécurité dans notre monde.

Le maintien de la paix relève de la responsabilité de tous les États Membres, qu'ils fournissent ou non des contingents et du personnel. Nous demandons donc instamment à tous les pays concernés d'accélérer le règlement des contributions dues à l'ONU au titre du maintien de la paix. Et nous demandons de même aux Nations Unies de régler rapidement et intégralement les arriérés dus aux États Membres pour leur participation aux opérations de maintien de la paix.

Comme je l'ai déjà dit, la sécurité internationale revêt de nombreux aspects. La sécurité des populations autochtones du monde est l'un de ces aspects. L'histoire des populations autochtones du monde est riche de massacres systématiques, de génocides et, dans certains cas, d'anéantissement total pendant l'ère de l'exploration, des découvertes et de la colonisation.

Le Premier Ministre des Fidji, l'Honorable Sitiveni Rabuka, a indiqué l'année dernière à l'Organisation des Nations Unies qu'elle :

«doit veiller à ce que les forces et les valeurs extérieures cessent de contraindre les populations autochtones à faire des concessions politiques et à accepter des réformes économiques et des changements sociaux qu'ils ne souhaitent pas.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 40e séance, p. 51*)

À l'ouverture d'un atelier régional sur le projet de déclaration de l'ONU sur les droits des populations autoch-

tones qui s'est tenu aux Fidji le mois dernier, le Premier Ministre des Fidji a déclaré que :

«Dans le Pacifique, notre maison, nous sommes les seuls propriétaires de la plupart des lieux depuis au moins 3 000 ans; et dans la plupart des autres, depuis beaucoup plus longtemps».

Notre Premier Ministre a souligné qu'il doit être accepté légalement que :

«Nous sommes les premiers occupants, les premiers habitants ou propriétaires de nos terres. Deuxièmement, nous sommes un groupe collectif qui s'est vu imposer la présence de forces extérieures que nous n'avons pas invitées et qui ont troublé le cours normal de notre histoire. En tant que victimes de ce que l'on continue d'appeler l'impérialisme et le colonialisme, nous ne pouvons pas, dans notre quête de liberté, permettre aux vestiges de la domination étrangère d'empiéter sur nos droits ni par des machinations internes ni par la collusion externe.»

L'atelier des Fidji a convenu en principe que, partout où cela est possible, les efforts pour renforcer le texte du projet de déclaration actuel devaient être encouragés. L'opinion unanime de l'atelier était que les efforts des États pour affaiblir le langage actuel du projet devaient faire l'objet d'une résistance active de la part des populations autochtones. L'atelier a en outre décidé que les populations autochtones du Pacifique devaient s'efforcer de promouvoir un plus grand appui au projet de déclaration, au sein du système des Nations Unies, afin que l'objectif d'ensemble de parvenir à une déclaration efficace et cohérente sur les peuples indigènes soit atteint.

Mon pays, qui a une population multiraciale depuis 150 ans, se félicite chaleureusement de la célébration de la Décennie internationale des populations autochtones du monde. Nous demandons instamment qu'au cours de la Décennie internationale soit adoptée la déclaration sur les droits des populations autochtones. Mon pays estime que la déclaration ne devrait pas être l'alpha et l'oméga des droits des autochtones, mais elle ne devrait être que le premier pas vers la négociation, sous l'égide des Nations Unies, d'une convention juridique complète sur les droits des populations autochtones.

Les tensions et les craintes qui régnaient au sein de la population autochtone aux Fidji ont conduit au renversement militaire du Gouvernement, en 1987, et à la promulgation d'une nouvelle constitution, en 1990, par le gouvernement

intérimaire. Cette constitution a donné aux indigènes des Fidji une représentation majoritaire au Parlement. Cette constitution a été examinée par une Commission composée de trois membres dirigée par Sir Paul Reeves de la Nouvelle-Zélande. Après plus de 12 mois d'examen, la Commission a récemment présenté son rapport et ses recommandations au Gouvernement. Le Gouvernement a dûment soumis le rapport au Parlement et un comité d'élite, composé de représentants de tous les partis politiques au Parlement, a été nommé pour examiner le rapport et les recommandations de la Commission.

La paix et la sécurité durables dans notre monde ont été une illusion pendant la plus grande partie de ce siècle. Avec les nouveaux changements dans le monde, avec la récente adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec l'optimisme croissant qui se manifeste à l'égard de la Conférence du désarmement, avec ce qui peut être perçu comme un véritable désir de paix et avec une coopération internationale plus constructive dans les domaines de la coopération économique et du développement, on peut espérer parvenir à la paix et à la sécurité durables dans notre monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la planification et de l'environnement des Seychelles, S. E. Mme Danielle de St. Jorre.

**Mme de St. Jorre** : Le cours de l'histoire semble déferler rapidement, avec lui, les événements adviennent et s'enfuient, ou s'étirent dans le temps, donnant à la vie de nos sociétés le double aspect d'un progrès vertigineux mais aussi d'une évolution désespérément lente. Il est vital pour les hommes de vivre en solidarité et de faire face, dans l'unité, la concorde et le partage, aux grands défis que séparément, il serait impossible de surmonter. C'est pourquoi nous sommes rassemblés ici, parce que nous croyons que sans les autres, nous sommes faibles et vulnérables, et que pour mieux vivre, il est indispensable de savoir partager, il est indispensable de pouvoir être solidaires.

À l'observation toutefois, il s'avère de plus en plus évident que les pays qui se développent plus rapidement, compte tenu des avantages du progrès technologique et scientifique, se désintéressent, pour certains, de ceux qui luttent encore pour survivre, confrontés qu'ils sont aux difficultés économiques, à l'insuffisance alimentaire, aux problèmes de santé et d'éducation. À tout cela s'ajoutent d'autres maux, et non des moindres, conséquences de la drogue, de l'alcoolisme, de la criminalité et de la prostitution sous tous ses aspects.

Nous parlons souvent dans les instances internationales, de sécurité, de lutte contre le terrorisme international, de lutte contre le crime organisé. Tout récemment, il s'est agi de conjuguer les efforts contre la pédophilie. Ce sont autant de choses horribles, douloureuses, si actuelles hélas!

Alors, comment ne pas réprover avec force ces atteintes à la sécurité et à la dignité de la personne humaine? Mais encore, faut-il que les sentiments de rejet pour les crimes qui affectent le monde soient perçus avec la même intensité, quels que soient les pays où ils sont commis, surtout, lorsque ceux-ci ont peu de moyens à leur disposition pour les combattre. L'esprit de solidarité ne devrait-il pas entraîner le souci du bien-être et de la sécurité pour tous les habitants de la terre? Chaque nation ne devrait-elle pas se départir des attitudes égoïstes, voire hypocrites?

En ne voyant pas plus loin que là où finissent nos propres intérêts, nous faisons des autres, de vulgaires moyens. Pourtant, nous n'ignorons point que ce sont les sentiments de frustration et d'injustice qui sont la source de tant de maux violents, qui endeuillent si souvent le monde, et font trembler pour la sécurité. Si nous voulons que le monde évolue harmonieusement, il est donc nécessaire d'accepter de se faire violence lorsque l'on s'est enfermé dans la torpeur de l'égoïsme et que l'on ne voit autour de soi qu'à travers le prisme de l'autosatisfaction.

Si l'existence de l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui menacée et si des difficultés graves la minent et affaiblissent la communauté internationale, c'est justement parce que des partenaires puissants n'entendent pas se résoudre à adopter les lois qui régissent une vie de famille, où les avis sont écoutés et discutés, où les forts soutiennent les faibles et les aident.

Que constatons-nous au contraire? Peu soucieux de l'état réel qui handicape les pays en développement, les pays les plus favorisés semblent obstinément s'en détourner. Les calculs, les évaluations, les critères sont ainsi établis par catégories, mécaniquement, comme si les pays et les peuples se résumaient à de simples statistiques. Il y a, il faut le reconnaître, des efforts que certains pays riches s'imposent et qui, en bénéficiant aux pays en développement, profitent de diverses façons, directement ou indirectement, à ceux qui se montrent les plus parcimonieux.

Sommes-nous toujours en quête de justice, d'égalité, et de développement durable au plan mondial? En tout cas, l'image que renvoie le monde tel qu'il se présente, ne reflète pas ces idéaux, car deux pôles paraissent dériver de

plus en plus loin l'un de l'autre : le pôle de la richesse et celui de la pauvreté. Pourtant, ce ne sont pas les rencontres internationales, aux plus hauts niveaux, qui ont fait défaut, pour essayer de trouver des solutions plus efficaces qui devraient contribuer à réduire le niveau de pauvreté, à introduire plus d'équité dans les échanges commerciaux, etc. Or il semblerait que les situations se dégradent au rythme des rencontres.

Le sol du progrès se dérobe sous les pieds des pays en développement et leur avenir, dans le contexte actuel des rapports avec les puissances qui tiennent les rênes de l'économie mondiale, paraît bien incertain, surtout pour les petits États insulaires en développement tels les Seychelles, qui n'ont d'autres ressources que les revenus précaires que lui rapportent le tourisme, sujet à tant d'aléas, et la pêche. Or ses faibles moyens, pris dans un réseau de concurrence ardue, lui imposent des efforts titanesques. Les Seychelles, comme certainement bien d'autres pays dont le territoire, longtemps utile aux intérêts de quelque grande puissance, est subitement délaissé sans autre forme de considération, se retrouvent encore plus fragilisés dans leur économie aujourd'hui, après avoir subi les contre-coups d'un pareil phénomène.

Comme chaque année, beaucoup d'intervenants ont souligné l'importance de la préservation de l'environnement dans le contexte du développement durable. Le Président des États-Unis a lui-même souligné ce fait, et je cite

*(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)*

«Notre planète est désormais un endroit plus sûr grâce à nos efforts conjoints pour fermer Tchernobyl, relever les défis des changements climatiques, protéger les forêts et les océans du monde. À présent, nous devons assumer notre devoir de gardiens de notre environnement pour que nos enfants héritent d'une planète plus saine.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 6e séance, p. 14*)

*(L'orateur reprend en français)*

À la réunion annuelle des institutions de Bretton Woods, le Vice-Président des États-Unis, Al Gore, a lui aussi fait le point.

*(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)*

«Mais cela signifie également qu'il convient d'accorder une attention plus forte aux grandes questions qui

doivent — je le crois fermement — inspirer et éclairer chacun de nos actes dans notre quête d'une prospérité mondiale équitable et durable. La première de ces questions concerne un attachement au développement durable et à notre environnement. Nous savons maintenant avec une parfaite clarté que le développement économique et la croissance ne peuvent méconnaître les réalités écologiques. Nous savons que les investissements qui réduisent véritablement la pauvreté d'une manière équitable et durable sont ceux qui prennent pleinement en compte leurs incidences sur l'environnement. Non seulement cette approche est compatible avec nos objectifs de développement, mais elle sera aussi plus rentable. Les situations où tout le monde gagne ne se présentent pas toujours, mais en voici une et elle est à notre portée.»

*(L'orateur reprend en français)*

Et pourtant, nombreux sont nos pays qui, bien que dépendants entièrement de la préservation de leur environnement pour leur survie, se trouvent laissés pour compte après que certaines grandes puissances, n'ayant plus besoin de l'hospitalité de leurs rivages pour leurs installations militaires ou autres, s'en vont allègrement, laissant derrière eux une traînée de débris ou autres. À eux de faire le reste. Les dégâts, les coûts, n'en parlons pas.

En ce qui concerne les réformes des institutions du système des Nations Unies, les Seychelles favorisent toute initiative visant à améliorer la représentativité des petits États dans nos instances, car nous estimons que la communauté internationale doit entendre notre voix, nous comprendre et composer avec les spécificités propres à notre situation. Par ailleurs, pour être plus objectifs, les critères d'évaluation appliqués de façon massive à tous les pays en développement qui requièrent une attention plus particulière, devraient être revus à la lumière de l'index de vulnérabilité trop facilement négligé, mais pourtant si important dans l'établissement des données objectives, situant le profil de tel ou tel pays.

La vague de ce que l'on se complaît à nommer «démocratie» balaie la surface de la terre, et l'un des principaux critères que les pays développés qui s'en portent garants font prévaloir pour mériter l'aide au développement, est l'instauration d'un régime démocratique. Cette respectable institution, au sein même de l'Organisation des Nations Unies, ne devrait-elle pas se manifester dans son essence quand, pour être investie de l'autorité qu'elle lui confie, l'Organisation doit élire une personnalité compétente et intègre? À vouloir imposer par une voie ou par une autre sa

raison, à vouloir faire de sa préférence le choix de la majorité, l'on est loin d'honorer le principe qui fonde la démocratie, à savoir, le respect de l'opinion majoritaire. C'est dire que pour une question comme celle du renouvellement du mandat du Secrétaire général de l'ONU, l'on devrait mieux percevoir les raisons, autres que celles qui pourraient paraître un peu trop individualistes, et pouvoir accepter, surtout s'il se justifie par sa qualité, le choix de la majorité des membres de cette institution éminemment démocratique qu'est l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais pour terminer souhaiter une plus grande cohésion dans l'avenir à l'ONU, qui représente la voix et la volonté des peuples du monde, afin que de l'oeuvre à laquelle tant d'efforts et de générosité sont consacrés proviennent les décisions et les actions qui auront le mérite de créer pour tous les enfants, toutes les femmes, tous les hommes de la terre, un cadre de vie où les relations deviennent plus humaines, donc plus aptes à l'avènement d'une société planétaire conviviale.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohamed Ibn Chambas, Ministre adjoint des affaires étrangères du Ghana.

**M. Chambas** (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à dire sa satisfaction de voir M. Razali Ismail présider la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Son élection à l'unanimité est un honneur qui lui est fait personnellement tout autant qu'à son pays, la Malaisie, avec lequel le Ghana entretient des relations étroites et chaleureuses. Il ne fait aucun doute que ses solides qualités et le bilan remarquable de ses longues années passées au service de son gouvernement et de la communauté internationale font qu'il est bien placé pour diriger les travaux de l'Assemblée générale et les mener au succès.

À son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, nous voulons dire notre gratitude pour la manière compétente dont il nous a guidés tout au long des très difficiles négociations menées sous sa présidence.

Notre éminent Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a montré, par son énergie et son engagement inlassable à l'indépendance et au bon fonctionnement des Nations Unies, son aptitude à faire face aux difficultés qui nous attendent dans la recherche des moyens propres à revitaliser l'Organisation en ce tournant de siècle.

Il y a seulement un an, nous célébrions avec éclat le cinquantième anniversaire de la création de notre Or-

ganisation. Les dirigeants du monde, réunis en cette enceinte, s'étaient alors de nouveau engagés à faire leurs visions consacrées dans la Charte de notre Organisation et à atteindre ses buts et objectifs pour servir les intérêts légitimes de l'humanité dans son ensemble. Cette année, nous nous retrouvons ici pour procéder à un examen attentif des faits nouveaux intervenus depuis notre dernière session et pour renouveler, à travers différentes décisions et résolutions, notre volonté de promouvoir la paix et la prospérité pour notre profit mutuel.

La fin de la guerre froide nous offre une possibilité sans précédent d'oeuvrer sincèrement à la réalisation des souhaits de la communauté internationale de voir procéder au désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire — sous contrôle international efficace. Par le biais du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires, la plupart d'entre nous, États non dotés d'armes nucléaires, apportent leur contribution à cet objectif. Mon gouvernement s'apprête à ratifier le Traité de Pelindaba, dont nous sommes un des fiers signataires, et nous apprécions l'appui à cet instrument des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en disposent pas. Cependant, l'instauration de telles zones ne peut avoir de signification que si les États dotés d'armes nucléaires envisagent de parvenir à une élimination complète de ces armes dans un laps de temps convenu. C'est pourquoi mon pays s'est exprimé en faveur de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais et l'a signé malgré ses lacunes. Nous considérons ce traité comme un premier pas vers une élimination définitive des armes nucléaires dans le monde.

Nous nous joignons également au Mouvement des non-alignés pour prier tous les États dotés d'armes nucléaires d'adopter un instrument international qui offrirait des assurances inconditionnelles et juridiquement contraignantes à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'arme nucléaire. Cela permettrait à tous les États souscrivant aux instruments internationaux de non-prolifération de coopérer librement et sans conditions à l'application de technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Nous continuons de demander instamment qu'un intérêt plus soutenu soit accordé aux armements classiques et aux initiatives tendant à renforcer la coopération internationale aux fins de restreindre puis d'interdire l'utilisation des mines terrestres antipersonnel et des autres armes inhumaines, qui continuent d'infliger d'indicibles souffrances et épreuves, bien longtemps après la fin des conflits, dans les lieux où elles ont été disséminées. Il faudrait s'attacher tout autant à la coopération internationale pour

juguler les transferts illicites d'armements. Des succès en ce domaine permettraient de réduire considérablement la mise à disposition, entre les mains de trafiquants de drogue et de terroristes, d'armes génératrices des nombreux conflits qui ont éclaté ces dernières années.

Les conflits internes dans les États, nourris par l'intolérance raciale et religieuse et le recours aux armes pour le règlement des différends, ont menacé l'existence même d'un certain nombre de pays en diverses régions du monde. Dans tous ces États, l'intransigeance des auteurs de guerre nuit à la capacité de la communauté internationale en général et des Nations Unies en particulier d'assumer leurs responsabilités pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous l'avons vu dans l'ex-Yougoslavie, en Afghanistan, en Somalie, au Rwanda, au Burundi, en Angola, au Libéria et à Haïti. Les actions menées jusqu'à présent pour venir à bout de ces conflits sont louables mais pas suffisantes.

C'est ce que nous efforçons de faire en Afrique occidentale, malgré les récents revers endurés lors des attaques lancées contre les forces du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en décembre 1995 et les combats qui ont éclaté à Monrovia en avril et mai 1996. Bien que le programme de désarmement et de démobilisation des combattants ait été mis en oeuvre, leur réinsertion dans la vie civile normale et la tenue d'élections démocratiques au Libéria, comme prévu dans l'Accord d'Abuja, ont pris du retard sur le calendrier; la réunion du Comité des Neuf de la CEDEAO pour le Libéria, tenue en août 1996 à Abuja, a vu les dirigeants des factions du Libéria renouveler une fois encore leur appui au processus de paix et leur engagement à coopérer aux efforts pour que l'Accord d'Abuja reparte sur la bonne voie. Ainsi, nous avons été en mesure de redonner à la capitale, Monrovia, son statut de havre de paix et de réinstaller le Conseil d'État et le Gouvernement national de transition du Libéria. Le cessez-le-feu conclu entre les différentes factions dans le pays continue d'être largement respecté, bien que, selon certaines nouvelles inquiétantes, les hostilités persistent entre certaines factions.

Nous apprécions l'appui apporté par différents pays à l'ECOMOG ainsi que la coopération de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), mais nous devons souligner une fois encore que ces modestes formes de soutien sont manifestement insuffisantes au regard de l'énormité de la tâche à réaliser au Libéria et de l'état actuel des économies des États membres de la CEDEAO. Les dirigeants des factions en présence au Libéria sont fatigués de la guerre. La sous-région a été en mesure de

maintenir la paix entre eux, mais elle n'a pas les moyens de fournir les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre l'accord de paix. La communauté internationale devrait dès maintenant réagir à l'appel lancé en vue d'obtenir des ressources, sinon la situation risque de se détériorer une fois de plus. Nous ne nous laisserons pas de rappeler à la communauté internationale que l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité, a la responsabilité ultime du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts régionaux et sous-régionaux, tels que les nôtres, ne peuvent que compléter, et non remplacer, ceux de la communauté internationale, qui doit faire face avec plus de sérieux à ses responsabilités au Libéria.

Pour notre part, au Ghana, nous nous sommes efforcés, au cours des années et dans les limites de nos ressources, de remplir le rôle qui nous était assigné pour répondre à nos responsabilités communes en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Congo belge — aujourd'hui le Zaïre — dans les années 60, le Ghana a été présent dans presque tous les continents, là où les forces de maintien de la paix des Nations Unies l'y appelaient, et nous sommes fiers de notre contribution à ces efforts de paix internationaux.

À l'orée du XXIe siècle, nous ne pouvons cacher notre étonnement de constater que certains peuples et les territoires qu'ils ont reçus de Dieu restent sous domination coloniale ou occupation étrangère. Plus étonnant encore est le fait que certaines autres puissances administrantes ou coloniales, par ailleurs démocratiques, ne reconnaissent pas le droit inaliénable des peuples administrés ou coloniaux à l'autodétermination, et ne considèrent pas la domination coloniale comme l'une des pires formes de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples coloniaux.

Ce n'est donc pas un hasard si le manque de progrès manifeste qui marque la question du Sahara occidental nous préoccupe vivement. Malgré toutes ses lacunes, le plan de règlement convenu par les parties sur le problème du Sahara occidental, sous les auspices de l'Organisation, reste la meilleure ouverture pour une solution durable dans l'intérêt du peuple sahraoui. Le fait que le processus d'identification ait dû être suspendu et que la Commission d'identification se soit retirée par suite de l'incapacité des parties à se mettre d'accord sur certaines procédures et modalités importantes, est également source d'inquiétude pour nous. Pour sortir de l'impasse, le dialogue est essentiel, et nous appelons une fois encore l'Assemblée à encourager les principales parties au conflit à entamer, sous les auspices

des Nations Unies, des pourparlers directs afin de relancer le processus d'identification. La question doit faire l'objet de la meilleure attention, et des mesures urgentes doivent être prises pour mettre un terme à la situation actuelle, qui constitue une véritable menace à la sécurité sous-régionale, régionale et internationale.

Dans le même esprit, nous tenons à réaffirmer notre appui indéfectible au processus de paix au Moyen-Orient entamé à la Conférence de paix de Madrid, en 1991, et couronné par les accords d'Oslo. Au cours des cinq dernières années, plusieurs acquis ont été obtenus, permettant de nourrir l'espoir qu'une paix juste et globale était possible dans la région en tenant compte du droit légitime à l'autodétermination du peuple palestinien et de son droit à un État indépendant. À nos yeux, la violence qui a récemment éclaté dans cette région est à considérer comme un revers à ces louables efforts et comme un reflet de la méfiance croissante de la part des parties. Nous les appelons à honorer tous leurs engagements au titre des accords conclus et à remettre le processus de paix sur la bonne voie. À cet égard, nous apprécions les initiatives prises par le Gouvernement des États-Unis pour réunir une fois encore les parties.

À ce stade, je voudrais évoquer la question des sanctions imposées par les Nations Unies à la Libye. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes et le Mouvement des non-alignés, qui représentent la grande majorité des États et des peuples du monde, demandent depuis plusieurs années la levée des sanctions adoptées contre la Libye. Notre appel au dialogue et aux négociations susceptibles de conduire à une solution acceptable dans le différend entre la Libye et trois des membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les propositions pour un juste procès des deux suspects à La Haye, par des juges écossais et dans le cadre du droit écossais, n'ont pas obtenu la réponse souhaitée. Que l'on ne pense pas que nos appels soient simplement fondés sur des considérations sentimentales de solidarité régionale. Après examen attentif des faits, tels que communiqués à la communauté internationale, et dans le respect des principes du droit international, nous pensons que les trois États intéressés doivent faire montre de la même souplesse que celle dont font preuve les autorités libyennes et aider à mettre un terme à ce problème qui a, fort injustement, causé d'indicibles souffrances au peuple de Libye. De telles questions justifient notre appui à la mise en place d'une cour criminelle internationale pour promouvoir et maintenir une justice criminelle internationale sur une base équitable et juste.

Les vestiges de la guerre froide dans les relations internationales persistent, notamment dans la péninsule coréenne et dans les relations entre les États-Unis et Cuba. Nous pensons que les pourparlers à quatre proposés pour atténuer la tension dans la péninsule coréenne devraient stimuler le dialogue, la compréhension et la coopération entre les pays intéressés et renforcer le processus d'unification des deux Corée. En ce qui concerne les relations entre les États-Unis et Cuba, nous espérons que blocus et échanges de rhétorique céderont le pas à une nouvelle ère de dialogue et de respect mutuel, conformément aux tendances actuelles dans les relations internationales.

Comme l'a si bien exprimé le Secrétaire général dans son Agenda pour la paix, il ne peut y avoir de développement sans paix, tout comme il ne peut y avoir de paix sans développement. Nous sommes convaincus qu'il nous faut poursuivre le développement en tant que moyen susceptible de mettre un terme à la plupart des conflits, des tragédies et des catastrophes humanitaires que connaît le monde contemporain. La Charte des Nations Unies nous enjoint à

«recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples».

On ne saurait trop souligner la nécessité de prendre des mesures internationales concertées afin de restructurer l'économie internationale, d'instaurer un nouveau régime pour le commerce, l'assistance et les courants de ressources, et de traiter des problèmes posés par la dégradation de l'environnement, l'explosion démographique, la question de la dette, la pauvreté extrême et la maladie dans les pays en développement. Ces mesures permettraient de remédier aux inégalités économiques mondiales existantes, d'éliminer la pauvreté et d'engendrer la paix et la sécurité dont nous avons tous besoin. Comme escompté, le cycle de conférences mondiales qui ont eu lieu récemment sous les auspices des Nations Unies et auxquelles ont participé non seulement les gouvernements mais aussi les organisations non gouvernementales, la société civile, les médias et le secteur privé, ont permis de mieux percevoir un certain nombre de problèmes extrêmement délicats et de réaliser un consensus autour de questions portant sur la croissance économique et le développement. Le moment est venu de passer à l'étape de la mise en oeuvre et d'investir la même volonté politique et la même énergie dans le contrôle du processus de suivi. Alors que nous sommes à l'aube d'un nouveau millénaire, nous voulons sauvegarder l'environnement et le bien-être de nos enfants, éliminer la pauvreté, assurer un développement durable et intégrer les compétences de chacun dans toutes nos activités aux niveaux national et international afin que

les femmes et les hommes puissent participer totalement et en complète égalité à tous les domaines de la vie.

Il convient de dire que les difficultés socio-économiques de l'Afrique sont aggravées par le processus interdépendant de la mondialisation et de la libéralisation. L'Afrique a donc besoin de l'attention toute particulière de la communauté internationale pour assurer que les profondes réformes économiques et institutionnelles auxquelles elle procède pour créer un environnement procurent le maximum d'avantages à sa population. Si l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique lancée en mars 1996 était pleinement mise en oeuvre, elle contribuerait grandement à cet effort.

Nous sommes malheureusement conscients que l'aide financière internationale pour l'Afrique est insuffisante et peu fiable. Il est donc indispensable que, en Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'attache à renforcer et à consolider les groupes économiques sous-régionaux africains qui serviront de base à la communauté économique africaine. Cela assurera, en retour, une participation efficace de l'Afrique à l'ordre économique naissant, de plus en plus modelé par les forces de mondialisation et de libéralisation économiques.

Pour notre part, au Ghana, nous faisons face, non sans difficulté, aux défis que représentent ces forces, y compris celles qui agissent parallèlement aux programmes d'ajustement structurel que nous poursuivons depuis plus d'une décennie. Ces programmes doivent tenir compte d'autres impératifs liés au processus de démocratisation et de bonne gestion des affaires publiques. Notre gouvernement, élu démocratiquement, se présentera devant les électeurs le 7 décembre 1996 en vue d'obtenir un nouveau mandat et de poursuivre la politique qui, au cours des dernières années, a assuré stabilité et développement à notre pays.

L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est un événement dont nous nous félicitons, et nous apprécions vivement les nombreuses initiatives et les différents compromis qui ont grandement contribué à mettre en place les différents organes de l'Autorité internationale des fonds marins. Nous espérons que des ressources adéquates seront mises à disposition pour permettre aux pays en développement de bénéficier pleinement des effets de la Convention et de mieux s'acquitter des responsabilités en découlant.

La situation financière de l'Organisation reste précaire et préoccupe ma délégation. L'état critique des liquidités ne s'est pas amélioré, notamment du fait que nombre de pays,

y compris certains parmi les plus importants, n'ont ni versé leurs contributions, ni apuré leurs arriérés. Il est important que ces États Membres fournissent à l'Organisation les moyens et les ressources requises pour lui permettre d'accomplir les tâches qui lui ont été assignées. L'appui aux Nations Unies devrait se manifester non seulement par la volonté de les restructurer dans le but de les rendre plus efficaces, mais également par le paiement, dans les délais prescrits et sans condition, de l'intégralité des contributions mises en recouvrement afin de promouvoir avec succès la poursuite des objectifs de l'Organisation en une époque marquée tant par les défis que par les possibilités d'ouverture. À propos de la situation financière, nous déplorons

également les importants gaspillages et les chevauchements dans le système, notamment lors des phases de lancement et d'achèvement d'opérations de maintien de la paix, de même que la prolifération des mandats. La transformation du système de contrôle interne en un Bureau des services de contrôle interne, couplée avec les mécanismes de contrôle externe existants, permettra, nous l'espérons, un fonctionnement financier plus rationnel de l'Organisation.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre appui aux réformes actuellement entreprises par les Nations Unies. Selon nous, les réformes opérées dans l'administration financière de l'Organisation, la revitalisation de ses structures économiques et sociales, la consolidation de l'Assemblée générale et du Secrétariat ainsi que la restructuration du Conseil de sécurité, devraient contribuer à un meilleur fonctionnement de l'ONU et la rendre apte à surmonter les obstacles qui nous attendent à l'approche du nouveau millénaire.

*La séance est levée à 17 h 45.*